



Patron qui appelle le weekend et sonne au domicile

Par Biboou

Bonjour,

Mon conjoint a un soucis avec son employeur. Ce dernier a appelé mon conjoint une dizaine de fois sur son portable personnel un dimanche matin avec plusieurs messages vocaux. Dormant et ayant son portable en silencieux, mon conjoint n'a pas entendu les appels et ne pouvait donc y répondre. C'est alors que nous avons été réveillé par la sonnerie de notre domicile. Le patron a demandé à un apprenti de venir sonner à notre domicile afin que mon conjoint réponde aux appels. Mon conjoint est mécanicien dans le nautisme et le patron voulait qu'il dépanne un bateau tomber en panne en pleine mer. Je précise que dans son contrat il n'est pas stipulé qu'il doit travailler le weekend et qu'il n'y a pas de système d'astreinte en cas de panne docn aucune obligation de répondre au téléphone. Mon conjoint a donc précisé à son patron qu'il n'avait pas entendu les appels et qu'en aucun cas il n'avait à faire sonner leur apprenti au domicile (apprenti qui a eu accès à notre adresse en regardant la feuille de paye censé être confidentielle). Cependant, le patron ne veut rien entendre et fait sous entendre à mon conjoint qu'il a commis une faute grave pour cause de non assistance à la personne en danger. Mon conjoint a précisé que secourir en mer n'était pas de son ressort mais de celui de la SNSM et qu'il n'était pas précisé dans son contrat qu'il devait intervenir les weekends.

Que pouvons nous faire ? Son employeur est-il bien en faute ? Sur quel fondement ?

Merci de votre aide :)